

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 4 avril 2023 à 19H.**

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
  1. Demande de résolution d'appui pour centre de services aux sinistrés
  2. Comité pour entente de principe
5. FINANCES
  1. Compte pour approbation
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
  1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
  2. Demande d'appui Domtar
  3. Demande dans le programme PAVL volet Double Vocation
  4. Travaux de réfection aréna municipal
  5. Mandat réfection de portes aréna
  6. Recommandation paiement 6-Abri abrasif
  7. Signature bail CPE
  8. Reddition compte phase 3 rang 9
  9. Reddition compte PRABAM
7. PERSONNEL
8. LOISIRS ET CULTURE
9. RAPPORT
10. CORRESPONDANCE

### 11.AUTRES SUJETS

1. Demande dans le fond agri-esprit pour l'achat de génératrice
2. Demande dans le fond agri-esprit pour le terrain de tennis

### 12.PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13.AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-04-95** Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

#### **3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

**2023-04-96** Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance du 7, 15 et 21 mars 2023.

#### **4. LÉGISLATION**

##### **4.1. DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI POUR CENTRE DE SERVICES AUX SINISTRÉS**

**2023-04-97** **Considérant** que le conseil municipal désire faire du centre multifonctionnel Desjardins un centre de services aux sinistrés;

**Considérant** que dans le cas d'un sinistre, ce centre pourrait servir aux municipalités suivantes : Courcelles, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Hilaire-de-Dorset, La Guadeloupe et Saint-Éphrem ;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire avoir l'appui des municipalités ci-dessus pour faire l'ajout d'un centre de services aux sinistrés ;

**Considérant** que cette demande en est une d'appui et non de contribution financière ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Qu'une** demande de résolution d'appui pour le centre de services aux sinistrés soit envoyée aux municipalités suivantes : Courcelles, Saint-

Évariste-de-Forsyth, Saint-Hilaire-de-Dorset, La Guadeloupe et Saint-Éphrem.

#### 4.2. COMITÉ POUR ENTENTE DE PRINCIPE

2023-04-98

**Considérant** que le conseil municipal désire négocier la convention collective des employés de la voirie ;

**Considérant** que le conseil municipal désire avoir des représentants pour les négociations ;

**Considérant** que madame Karine Champagne, monsieur Shawn Marier et monsieur Cédric Quirion démontre de l'intérêt à tenir les négociations de la convention collective avec les employés de la voirie ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate madame Karine Champagne, monsieur Shawn Marier et monsieur Cédric Quirion pour négocier la convention collective avec les employés de la voirie.

#### 5. FINANCES

##### 5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2023-04-99

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de mars 2023 au montant total de 494 284.07\$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	38 103.53 \$
Factures payées :	153 824.69 \$
Factures à payer :	302 355.85 \$

#### 6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

##### 6.1. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2023-04-100

**Considérant** que le ministère des Transports a versé une compensation de 128 794\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

**Considérant** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Considérant** que le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 128 794\$ pour l'année civile 2022.

## **6.2. DEMANDE D'APPUI DOMTAR**

**2023-04-101**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a des travaux d'entretien structurel à faire dans le rang 4 Sud pour l'année 2023 ;

**Considérant** que la municipalité prévoit investir 20 000 \$ pour les travaux;

**Considérant** que le transport lourd de la compagnie Domtar contribue à la détérioration du chemin ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil demande à la compagnie Domtar une contribution financière de 10 000\$ pour accompagner la Municipalité dans les travaux de réfection à effectuer dans le rang 4 Sud pour l'année 2023.

## **6.3. DEMANDE DANS LE PROGRAMME PAVL VOLET DOUBLE VOCATION**

**2023-04-102**

**Considérant** que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**Considérant** que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**Considérant** que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalables;

**Considérant** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

**Considérant** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2022;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
RANG 4	5,4 km	bois	1 300

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 5,4 km.

#### 6.4. TRAVAUX DE RÉFECTION ARÉNA MUNICIPAL

**2023-04-103**

**Considérant** que le conseil municipal désire effectué des travaux au mur arrière de l'aréna ;

**Considérant** que la soumission de la firme Constructions Fortin et St-Pierre pour ces travaux s'élève à 21 700\$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les délais doivent être convenus entre l'entrepreneur et la municipalité ;

**Que** la soumission au montant de 21 700\$ plus taxes pour la réfection du mur arrière soit acceptée et pris au surplus cumulé.

#### 6.5. MANDAT RÉFECTION DE PORTES A L'ARÉNA

**2023-04-104**

**Considérant** que les 4 portes situées sur les cotés de l'aréna doivent être réparées ;

**Considérant** que le montant pour les faire repeindre serait de 2000\$ plus taxes pour les 4 portes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les 4 portes de l'aréna soit repeintes pour un montant de 2 000\$ plus taxes.

#### 6.6. RECOMMANDATION PAIEMENT 6-ABRI ABRASIF

**2023-04-105** **Considérant** que les travaux de l'abri à abrasif sont terminés par l'entrepreneur Les Constructions GBM Inc. ;

**Considérant** que l'ingénieur de la firme WSP, monsieur Olivier Bourque, recommande, après analyse, d'effectuer le 6<sup>e</sup> et dernier paiement et de retenir 2000,00\$ pour la tourbe près du bâtiment ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le 6<sup>e</sup> et dernier paiement de 94 004.06\$ taxes incluses soit versé à Les Constructions GBM Inc. pour les travaux effectués à l'abri à abrasif;

#### 6.7. SIGNATURE BAIL CPE

**2023-04-106** **Considérant** que la Municipalité est propriétaire de l'immeuble sis au 463, rue Principale, à St-Honoré-de-Shenley ;

**Considérant** que le Locataire est un organisme à but non-lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies ;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité qu'un centre de la petite enfance soit établi et maintenu sur son territoire;

**Considérant** le paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 7 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités du bail en lien avec la location de l'immeuble sis au 463, rue Principale, à Saint-Honoré-de-Shenley;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les modalités du bail à intervenir entre la municipalité et le Centre De La Petite Enfance Boutons D'Or pour la location de l'immeuble sis au 463, rue principale, à Saint-Honoré-de-Shenley;

**Que** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer le bail et tout autres documents en lien avec l'implantation du Centre De La Petite Enfance Boutons D'Or dans l'immeuble sis au 463, rue principale, à Saint-Honoré-de-Shenley.

## 6.8. REDDITION COMPTE PHASE 3 RANG 9

2023-04-107

**Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**Considérant** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**Considérant** que les travaux ont été réalisés du 18 février 2022 au 18 février 2023 ;

**Considérant** que le conseil municipal transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le Web du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil municipal autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 6.9. REDDITION COMPTE PRABAM

2023-04-108

**Considérant** que les travaux prévus dans l'octroi d'une subvention dans le programme PRABAM au montant de 107 280\$ sont terminés.

**Considérant** que les membres du conseil donnent leur accord à ce que la reddition de compte soit complétée auprès du MAMH.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la reddition de compte du programme PRABAM au montant de 107 800\$ soit complétée.

## 7. PERSONNEL

## 8. LOISIRS ET CULTURE

## 9. RAPPORT

## 10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2023.

## 11. AUTRES SUJETS

### 11.1 DEMANDE DANS LE FONDS AGRI-ESPRIT POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

2023-04-109

**Considérant** que la financière agricole Canada offre une aide financière dans le fonds AgriEsprit ;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière de 10 000\$ pour l'achat d'une génératrice pour le centre multifonctionnel Desjardins;

**En conséquence**, il est proposé par Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière de 10 000\$ pour l'achat d'une génératrice pour le centre multifonctionnel Desjardins ;

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

### 11.2 DEMANDE DANS LE FONDS AGRI-ESPRIT POUR LE TERRAIN DE TENNIS

2023-04-110

**Considérant** que la financière agricole Canada offre une aide financière dans le fonds AgriEsprit ;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière de 10 000\$ pour le terrain de tennis.

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;



**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière de 10 000\$ pour le terrain de tennis ;

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

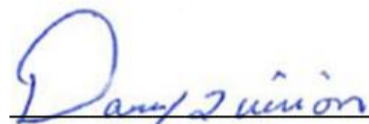
Aucune question n'a été posée.

## **13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2023-04-111**

Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 18 avril 2023.

Il est 20h15.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier